

INSTRUCTIONS DE COURSE

Challenge Métrique 2023
2^{ème} Open de France Métrique Atlantique
8MJI – 6MJI – 5.5MJI
Organisation Centre Nautique de Lorient
Grade 5A -26 au 29 Mai 2023
Port-Louis – Morbihan – France

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES :

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile,
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers.
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.5. Les règles de classe applicables aux séries concernées. Les métriques devront être conformes aux critères de la jauge internationale et aux règlements en vigueur dans sa classe.
- 1.6. Le propriétaire ou le skipper est responsable de la conformité de son bateau vis-à-vis des règles d'armement et de sécurité prescrites par les lois, décrets et règlements de l'Administration de pavillon national du bateau.
- 1.8. L'Open de France Métrique Atlantique compte pour le Challenge Métrique 2022 - Etape 1
- 1.9- Les voiliers en course devront porter les **pavillons partenaires** (hissé au port)

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE :

- 2.1 : Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS :

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information de la Capitainerie de Port Louis.
Toute modification des IC sera affichée sur le tableau officiel au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la première course de la zone de parcours concernée par la ou les modifications, sauf que toute modification du programme des courses sera affichée avant 20h00 la veille de son entrée en vigueur.
- 3.2 [DP] [NP] Chaque bateau doit posséder obligatoirement une VHF fixe ou Portable. Le Canal de course est le **08**
A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.3 Le PC course est situé à la capitainerie de Port-Louis – 02 97 82 59 55- Email : port-portlouis@sellor.com

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé proche de la capitainerie

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME

Jeudi 25 Libre (grutages-préparation)

Vendredi 26 mai : A partir de 14h : Ouverture PC Course et confirmation des inscriptions jusqu'à 18h30

Samedi 27 mai : Briefing (si nécessaire).

10h30 : Toutes classes à disposition du Comité de course pour une régata d'entraînement ne comptant pas pour le Palmarès (petit parcours)

18h45 : Cocktail des partenaires.

Dimanche 28 Mai :

10h 30 : Toutes classes à disposition du comité de course pour une ou plusieurs manches à suivre.

19h 15 : Apéritif concert et soirée des équipages.

Lundi 29 mai :

10h : Toutes classes à disposition du comité de course pour une ou plusieurs manches à suivre.

- Pour toutes les classes, plus de signal d'avertissement après 14h30.

- A partir de 17h – Palmarès -remise des prix – Capitainerie de Port-Louis

6.2

- Le 27, une première manche d'entraînement, de courte distance (env. 1 mille nautique), ne comptant pas pour le classement sera couru, suivi, selon météo par une à deux manches comptant pour l'Open de France.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un Pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4

Hors la manche d'entraînement, un maximum de 5 régates peuvent-êtres courues à raison de 2 régates par jour. (Selon les conditions météo et sur décision commune du Comité de Course une 3ème régata pourra être programmée sur une journée).

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont une flamme : Blanche pour 5,5 JI
: Jaune pour 6 M JI
: Bleu pour 8 M JI

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont construits Type « Banane simple » et décrits en annexe PARCOURS en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

Les marques de parcours ...

Départ	Marque 1	Marque 2	Marque3	Arrivée	Changement
Bateaux comité et cylindrique Jaune	Cylindrique Orange	Cylindrique blanche	Cylindrique Orange	Frite Jaune	Conique Verte

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
les signaux définissant le parcours à effectuer sont Affiché sur le tableau du bateau comité

10. MARQUES





10 ;1 Les marques sont précisées en annexe.

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisés en annexe ZONES DE COURSE

12. LE DEPART

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le départ	Pavillons
Avertissement	Pavillon de série Un signal sonore	5	SERIE
Préparatoire	Pavillons P, I, Z, Z et I, U ou Noir Un signal sonore	4	 P I Z
			 U I
Une minute	Amené du pavillon préparatoire Un long signal sonore	1	 P I Z
			 U I
Départ	Amené du pavillon de classe Un signal sonore	0	SERIE

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant le Pavillon Orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord en annexe PARCOURS.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF [numéro]. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).
- 14.3 En cas de changement de parcours, la marque 2 n'est plus une marque de parcours. Les bateaux iront directement à la marque 3.

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un bateau comité arborant un pavillon bleu et la marque d'arrivée : bouée crayon jaune.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :
Les bateaux qui ne terminent pas dans les 30 minutes après que le premier bateau de chaque classe ait effectué le parcours et terminé, seront classés DNF sans recours possible. Ce changement concerne les règles 35, A4 et A5.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes de réclamations sont disponibles à la permanence de la course, à la capitainerie de Port-Louis.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au premier étage de la capitainerie de Port-Louis. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

- 17.4 Les avis de réclamation du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour Informer les bateaux conformément à la règle 61.1(b) des RCV.
- 17.5 Les infractions aux instructions ci-dessous ne constitueront pas un motif de réclamation pour un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1(a))

18. CLASSEMENT

Open de France Métrique Atlantique :

4 courses doivent être effectuées au minimum pour valider l'Open de France Métrique.

Lorsque moins de 6 courses ont été terminés, le score d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

Lorsque de 6 à 7 courses sont terminées, le score de la série d'un bateau sera la somme des scores de ses courses, à l'exception du plus mauvais score.

Le classement de l'Open de France Métrique Atlantique est établi par classe, catégories ou division dans chaque classe à savoir

8MJI : Catégorie Sira – Catégorie Neptune

6MJI : Catégorie Classique – Catégorie Moderne.

5.5MJI : Catégorie Moderne – Catégorie Evolution – Catégorie Classique.

L'Open de France Métrique compte comme Epreuve N° 1 du Challenge métrique 2023 ainsi que pour l'étape 1 du Trophée Carl de la Sablière.

Trophée Hauvette 5.5M. Un classement spécifique inter-catégorie selon le règlement du Trophée Hauvette.

Trophée Penther 5.5M: Trophée réservé aux 5.5M catégorie classique.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] **Un émargement VHF (sortie et retour) auprès du comité de course est obligatoire.**

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible sur le canal de course : **08** ou auprès du PCC au 0622213212

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement d'équipier sera autorisé si celui-ci a été signalé préalablement sur la liste d'équipages. Dans les autres cas, ce remplacement doit recevoir l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon de l'Open de France Métrique Atlantique

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

24 EVACUATION DES DETRITUES

Un voilier **ne devra jeter aucun débris dans la mer.**

les ordures doivent être conservées à bord et ne pourront être évacuées que dans les poubelles du port d'escale.

25 EMBLEMES

[DP][NP] Les concurrents bénéficient de places de port gratuites du samedi 28 mai au Samedi 11 juin.

Sous réserve de participer aux régates, de respecter les instructions et l'attribution des places de ponton mise en place par la capitainerie de Port-Louis

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

27.1 [DP] [NP] Les appareils de respiration sous-marine et les housses sous-marines de protection où leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la dernière course de l'épreuve.

28. PRIX

Des prix seront décernés

ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : Patrick QUIDEAU

Président-e du comité technique : Olivier Champeaux

Président-e du jury : François Lozachmeur

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024
translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions.

(The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

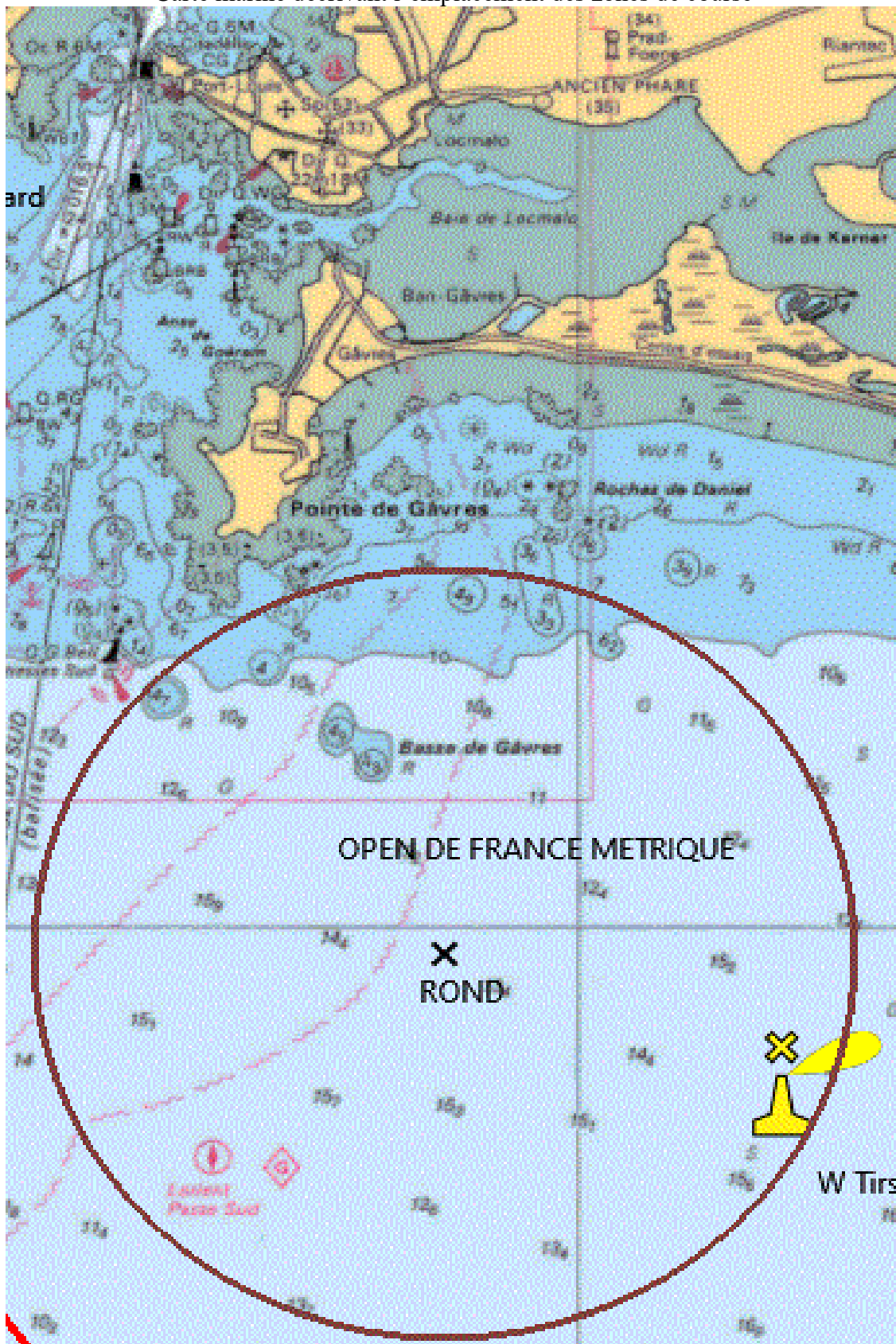
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

ANNEXE ZONES DE COURSE

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course



DÉFINITION DES MARQUES DE PARCOURS :

POINT GPS du centre du rond donné à titre indicatif : 47°39'' 86 N
003° 22' 66 W

ANNEXE PARCOURS

DÉFINITION DES MARQUES DE PARCOURS :

Marque de départ : Bateau comité -bouée cylindrique jaune

Marque d'arrivée : Entre un bateau arborant un pavillon Orange et la Bouée crayon **Jaune** à laisser à bâbord

Marque de changement de parcours : **Bouée Conique verte**

Marques de parcours CONSTRUIT :

Marque n°1 : **Bouée cylindrique orange**

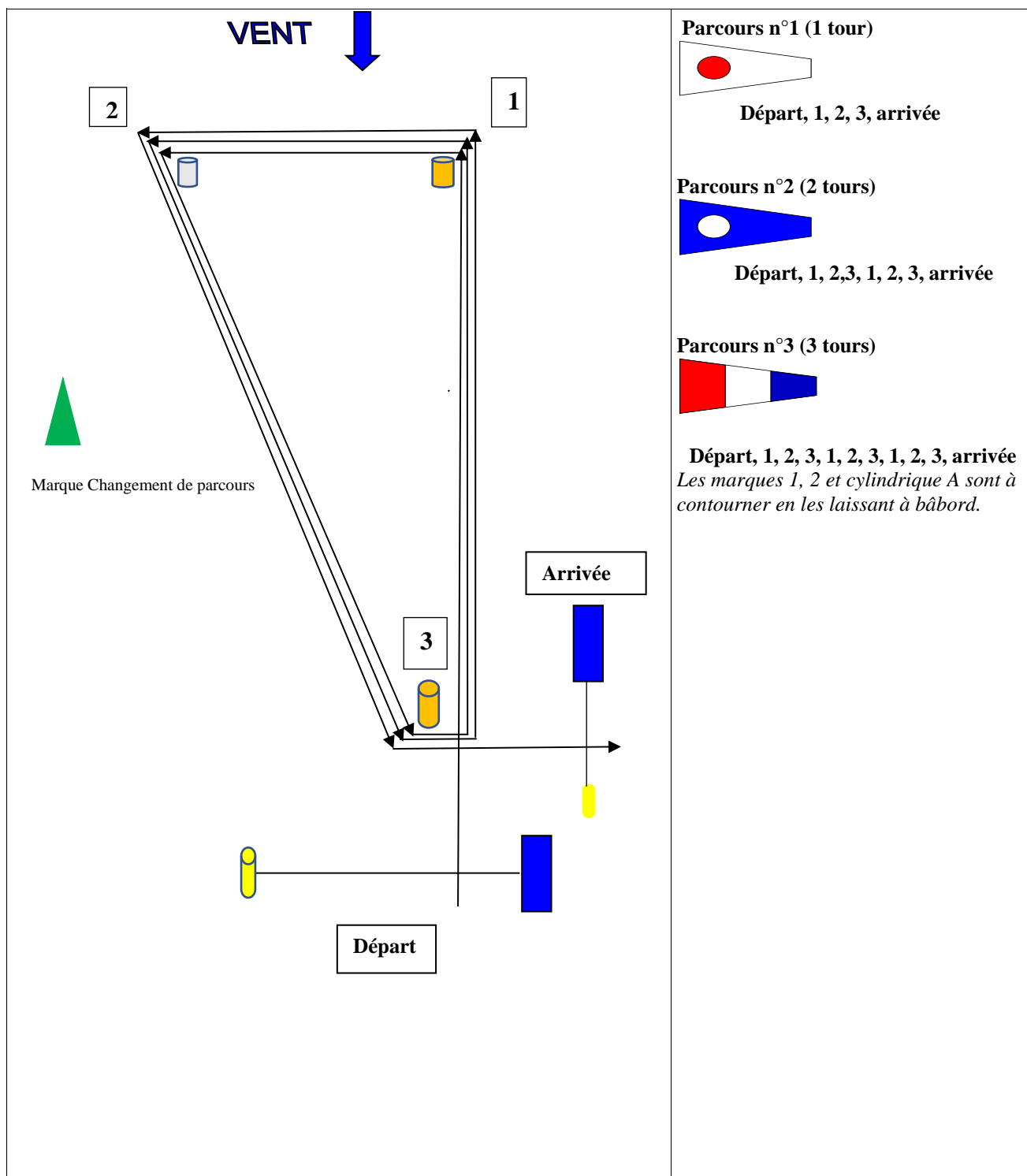
Marque n°2 : **Bouée cylindrique blanche**

Marque n°3 : **Bouée cylindrique orange**

Ligne de départ : Bateau comité / **bouée Jaune**

Marque changement de parcours : **Bouée Conique verte**

DÉFINITION DES PARCOURS :



ANNEXE « INFORMATIONS DIVERSES »

HEURES DE MARÉES : référence Port-Tudy

Date	Pleine Mer	Basse Mer	Coefficient
25/05/2023	9h02	15h28	50
26/05/2023	9h59	16h20	41
27/05/2023	11h11	17h21	33
28/05/2023	12h30	18h29	35
29/05/2023	13h37	19h33	38

NAVIGATION DANS LA RADE :

CIRCULATION DANS LES CHENAUX ET PASSAGE DE LA CITADELLE :

En entrant ou en sortant de la rade de Lorient, les concurrents doivent dans tous les cas céder la priorité aux navires à propulsion mécanique prioritaires (privilégiés selon RIPAM). Il est impératif pour les concurrents de passer sur l'arrière de ces navires.

En outre, au passage de la Citadelle, les concurrents doivent respecter les signaux lumineux.

CIRCULATION DANS LES CHENAUX

Elle doit se faire aussi près que possible de la limite extérieure droite du chenal (règle 9 : Règlement International pour prévenir les abordages en mer).

PRIORITÉ DANS LES CHENAUX

Les navires à la voile et les navires de moins de 20 m de longueur ne doivent pas gêner le passage des navires plus importants (règle 9 b).

VITESSE MAXIMUM

15 nœuds entre la tourelle des truies et celle de la jument

10 nœuds dans la rade à partir de la tourelle de la jument

SIGNAUX AU MAT DE LA CITADELLE DE PORT LOUIS

3 feux clignotants :

Rouge : trafic prioritaire en sens opposé (laisser le passage)

Vert : trafic prioritaire dans le même sens (veiller à ne pas gêner le navire)

RECOMMANDATIONS

La partie la plus étroite des chenaux L'utilisation du moteur est conseillée pour éviter de tirer des bords dans, si vous êtes hors régates.

Tout concurrent n'ayant pas respecté ces règles de priorité et ayant gêné un navire prioritaire (privilégiés selon RIPAM) pourra après réclamation du Comité de Course ou du Jury être disqualifié pour l'ensemble des courses.